

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 46 Caisse des écoles (16e) - Subvention (20 048 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Caisse des écoles du 16e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 26 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20 048 euros est attribuée à la Caisse des écoles du 16e arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO